Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260803-DEL_2026_152-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 23 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M. Eric DYEVRE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M Ernest MARTIN, Mme Isabelle DURUPT, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- M. Michel BOUCHALAIS donne pouvoir à M. Jean-Jacques FOUCHER

Affaire inscrite à l'ordre du jour

PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.

DELIBERATION N°2026/152 - MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 – COMMUNE

Présents : 31 **Représentés : 02** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260803-DEL_2026_152-DE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires (permanents et non permanents) au fonctionnement des services ainsi que les grades des agents occupants ces emplois.

Pour donner suite aux derniers recrutements sur emplois permanents, les résultats de la promotion interne 2026 et les derniers résultats de la campagne d'avancement de grade, il convient de créer les grades correspondant à aux diverses situations administratives. Il conviendra également de supprimer les grades lié à la promotion interne et les avancements de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la commune,

Vu les délibérations n°2020-180 du 17 décembre 2020 et n°2022-031 du 4 mars 2022 portant sur les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 2026-016 du 27 janvier 2026 portant validation du tableau des effectifs au 1er janvier 2026,

Vu l'avis du CST du 3 juillet 2026

Considérant la nécessité de créer les grades des agents recrutés sur des emplois permanents,

Considérant les résultats de la campagne de promotion interne et d'avancements de grade pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Modifier le tableau des effectifs par suite de la campagne d'avancements de grade, nomination au 01/09/2026 :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260803-DEL_2026_152-DE

GRADES	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint technique	57	0	2	55
Adjoint technique principal de 2ème classe	38	2	0	40
Adjoint technique TNC 21h00	2	0	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 21h00	0	1	0	1

Article 2 : Modifier le tableau des effectifs par suite des résultats de la promotion interne 2026, nomination au 01/09/2026 :

GRADES	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint administratif principal de 1ère classe	33	0	1	32
Rédacteur	11	1	0	12
Agent de maitrise principal	28	0	1	27
Technicien	8	1	0	9
Brigadier chef principal	14	0	1	13
Chef de service de la police municipale	1	1	0	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	40	0	1	39
Agent de maitrise	17	1	0	18

Article 3 : Modifier le tableau des effectifs par suite des derniers recrutements sur emplois permanents :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260803-DEL_2026_152-DE

GRADES	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Attaché principal	8	1	0	9
Technicien	9	1	0	10

Article 4 : Modifier le tableau des effectifs par suite d'un changement de quotité de temps de travail d'un poste permanent :

GRADES	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint technique - TNC 17h30	1	0	1	0
Adjoint technique - TNC 20h00	0	1	0	1

Le nombre global d'agents titulaires et contractuels budgétés au tableau des effectifs du budget de la Commune, pour donner suite aux recrutements, est égal à 373 emplois permanents.

Le nombre en équivalent temps plein des agents titulaires au 1er juillet 2026 est de 274,17.

Article 5 : L'autoriser ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Frédéric DENOUAL

Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 31 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le 31 JUIL. 2026